



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Le 22 mars 2018

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mil dix-huit, le 20 du mois de mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

POUVOIRS : Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Xavier LE DUFF
Kathia VENDONIS donne pouvoir à Luc BASSETTE.

EXCUSES : .Monique SOULIER, Emmanuel. MORESTIN.

SECRETARE DE SEANCE : Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2018
- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017
- Budget général de la Commune : affectation du résultat 2017
- Budget primitif 2018 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières
- Budget primitif 2018 : Commune
- Subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale
- Acceptation par Monsieur le Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN de la démission de M. Christophe JULLIAN-DESAYES et vote du nouveau nombre d'adjoints
- Demande de subvention auprès du Département pour les contrats territoriaux
- ✓ Questions orales.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2018
Délibération N° 2018-03-1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 abstentions et 18 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2018 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif –
Délibération N° 2018-03-2

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances indique que le Conseil Municipal doit délibérer d'une part sur le Compte Administratif 2017 dressé par M. Jean-François DELDICQUE, Maire et par M. Jean-Michel MARTIN COCHER, Receveur Municipal en ce qui concerne le Compte de Gestion 2017, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 lesquels se présentent ainsi :

038123
TRES. LA TOUR-DU-PIN



Etat II-2
Exercice 2017

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-114 123,75	0,00	257 830,65	0,00	143 706,90
Fonctionnement	312 733,28	312 733,28	396 823,68	0,00	396 823,68
TOTAL I	198 609,53	312 733,28	654 654,33	0,00	540 530,58
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	198 609,53	312 733,28	654 654,33	0,00	540 530,58

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	893 221,77	2 304 934,77	3 198 156,54
Titres de recettes émis (b)	789 138,12	2 342 990,64	3 132 128,76
Réductions de titres (c)	3 360,00	40,00	3 400,00
Recettes nettes (d = b - c)	785 778,12	2 342 950,64	3 128 728,76
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	893 221,77	2 304 934,77	3 198 156,54
Mandats émis (f)	528 366,22	1 946 126,96	2 474 493,18
Annulations de mandats (g)	418,75	0,00	418,75
Dépenses nettes (h = f - g)	527 947,47	1 946 126,96	2 474 074,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	257 830,65	396 823,68	654 654,33
(h - d) Déficit			

Le solde des restes à réaliser 2017 en dépenses d'investissement s'établit à **18 721.75 €**.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire, ne prenant pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017.

3. Budget Général de la Commune – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – Délibération N°2018-03-3

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux finances indique que les résultats constatés de l'exercice 2017 figurant au compte administratif 2017 doivent être affectés au budget primitif 2018. Il sera procédé à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement.
Il propose à l'assemblée de décider d'affecter au Budget Primitif de la Commune 2018 : **396 823,68 € au compte recettes d'investissement : 1068 du chapitre 10** représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 ainsi que l'excédent d'investissement représentant **143 706,90 €, soit un total de 540 530,58 €**.

M. Xavier LE DUFF rappelle que ces chiffres ont déjà été communiqués aux élus.
M. Luc BASSETTE fait remarquer que c'est la vente du Foulon représentant 179 440 € qui explique ce bon résultat d'exercice.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote l'affectation du résultat 2017 tel qu'indiqué ci-dessus.

4. Budget primitif 2018– Fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières : - Délibération N° 2018-03-4

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux, les bases et le réalisé 2017 des taxes d'habitation et foncières communales :

TAXES	TAUX 2017 ET BASES 2017	REALISE 2017
HABITATION	9.05 % 4 248 000	383 701 €
FONCIER BATI	15.32 % 3 830 000 €	588 807 €
FONCIER NON BATI	56.05 % 30 686 €	19 802 €
3 TAXES		Réalisé 2017 992 310 €

Il indique qu'il y a lieu de se prononcer sur les taux applicables en 2018 et propose de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition pour ne pas alourdir les charges des ménages et de les reconduire à l'identique.

Soit :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018 PROPOSES
HABITATION	9.05 %	9.05 %
FONCIERE BATIE	15.32 %	15.32 %
FONCIERE NON BATIE	56.61 %	56.61 %

Après en avoir délibéré et par 2 abstentions et 19 voix pour, les taux ci-dessus indiqués sont votés pour l'année 2018.

5. Budget primitif 2018 de la commune – Délibération N° 2018-03-5

Présentation est faite au Conseil Municipal de la proposition de Budget Primitif 2018 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement. Ce budget primitif a été communiqué avec la convocation le 13 mars 2018. Il a été modifié suite à la visite au Receveur Municipal, à la prise en compte du fonds de concours que les Vals du Dauphiné verseront en 2018 et du coût des études pour la construction de la nouvelle école maternelle.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2018 de la Commune tel qu'indiqué ci-après avec un vote par section et par chapitre :

Section de Fonctionnement :

RECETTES

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
013	Atténuations de charges	33 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 260.00
73	Impôts et taxes	1 516 024.00
74	Dotations, subventions et participations	233 628.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
76	Produits financiers	50.00
77	Produits exceptionnels	2100.00
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 913 062.00

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
011	Charges à caractère général	491 127.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	930 630.00
014	Atténuations de charges	0.00
022	Dépenses imprévues	25 000.00
023	Virement à la section d'investissement	210 665.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200.00
65	Autres charges de gestion courante	173 000.00
66	Charges financières	71 050.00
67	Charges exceptionnelles	1390.00
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 913 062.00

Section d'investissement

RECETTES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	143 706.90
021	Virement de la section de fonctionnement	210 665.00
024	Produits de cession	7 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200
041	Opérations patrimoniales	77541.14
10	Dotations, fonds divers et réserves	489 873.68
13	Subventions d'investissement reçues	68 820.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 007 806.72

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
020	Dépenses imprévues	40 664.58
041	Opérations patrimoniales	77 541,14
010	Dotations, fonds divers et réserves	2 677.00
016	Emprunts et dettes	228 500.00
20	Immobilisations incorporelles	32 660.00
21	Immobilisations corporelles	265 112.00
23	Immobilisations en cours	360 652.00
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 007 806.72

Concernant le déplacement de l'école maternelle du Foulon au Centre Village, le comité de pilotage associera lors de sa prochaine réunion les futurs utilisateurs des locaux.

M. Luc BASSETTE fait remarquer qu'effectivement le montant qui sera versé par les Vals du Dauphiné est maintenu comme il l'avait entendu en commission « finances ».

Il fait part de son calcul de la CAF : capacité d'autofinancement et indique que ne tenant compte que des ressources pérennes, il pense qu'il sera difficile financièrement pour la commune de construire l'école maternelle.

M. Jean-Claude PELISSE rappelle que des subventions seront versées à la commune ce qui diminuera le coût final et M. Xavier LE DUFF précise qu'il conviendra de choisir des matériaux innovants qui permettront d'obtenir le maximum d'aides. Il précise également qu'un emprunt se terminera et qu'il y aura la vente du tènement de l'école du Foulon ultérieurement.

M. Emmanuel EGLAINE rappelle que pour l'instant, le coût de construction de l'école n'est pas chiffré.

M. Patrick BLANDIN intervient pour remercier Mme Sylvie DRAME, conseillère municipale déléguée à l'animation, qui a travaillé son sujet et donné des explications très précises à l'ensemble des élus municipaux sur l'action et les comptes de l'animation.

Il remarque que des efforts ont été faits et que des échanges intéressants ont eu lieu entre les élus de la majorité et de l'opposition.

M. le Maire Jean-François DELDICQUE précise que le poste « masse salariale » est un poste difficile à maîtriser. Mme Jacqueline GUICHARD pense qu'il ne faut pas trop non plus en demander au personnel afin que ce ne soit pas contre-productif.

M. Jean-Claude PELISSE indique que le pourcentage que représentent les frais de personnel est encore trop important puisqu'il se situe aux alentours de 50 % et que d'autres collectivités ont des pourcentages inférieurs.

Le conseil municipal, par 7 abstentions et 14 voix pour vote le budget primitif 2018 tel qu'indiqué ci-dessus.

6. Subvention au centre communal d'action sociale : CCAS :
Délibération N° 2018-03-6

Monsieur le Maire indique qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune afin de lui permettre de fonctionner durant l'année 2018.

Il propose une subvention à hauteur de **25 000 €** compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté en 2017 sur le compte administratif du CCAS d'un montant de 5 066 €. Il rappelle qu'en 2017, la subvention de la commune au CCAS s'est élevée à 30 000 € mais compte-tenu du bilan positif, la somme de 25 000 € sera suffisante.

Il précise que le coût du portage des repas a été fortement diminué en changeant de prestataire.

Mme Claire KERRINCKX fait remarquer la faiblesse du nombre des demandes d'aides sociales. M. Jean-François DELDICQUE lui répond que certaines personnes sont venues et qu'après s'être vu indiqué les documents à fournir, elles n'avaient pas donné suite.

Il rappelle qu'une somme doit être prévue pour un décès éventuel et un coût d'obsèques éventuellement à assumer.

M. Jean-Claude PELISSE remarque que notre CCAS est très actif par rapport à d'autres du secteur. En effet, nous disposons d'un logement d'urgence, aidons les jeunes avec la bourse au permis de conduire. Par ailleurs, Mme Mado PELISSE assure un suivi personnalisé des demandeurs d'emploi qui le souhaitent. Il précise que depuis 4 mois, aucun demandeur d'emploi n'a été reçu ce qui démontrerait que les personnes retrouvent plus facilement un emploi, à l'exception des plus jeunes et des plus âgés.

Il pense qu'il faudrait améliorer la communication sur tout ce que propose le CCAS communal.

M. le Maire répond qu'il est difficile de travailler avec les assistantes sociales car aucune ne peut assurer une permanence sur la Commune.

Il rappelle que la Mission Locale du secteur, située à La Tour du Pin, propose d'aider les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention de 25 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Un exemplaire du budget du CCAS qui sera voté prochainement sera communiqué à l'ensemble des élus.

7. Acceptation par Monsieur le Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN de la démission de M. Christophe JULLIAN-DESAYES et vote du nouveau nombre d'adjoints
Délibération N° 2018-03-7

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L.2122.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN a accepté, en date du 22 février 2018, la démission de son poste d'adjoint au Maire, de M. Christophe JULLIAN-DESAYES qui reste toutefois, selon sa volonté, conseiller municipal de la Commune de ST CLAIR DE LA TOUR.

Il rappelle que par délibération du 24 janvier 2017, le conseil municipal avait décidé la création d'un 6^{ème} poste d'adjoint au Maire à compter du 1^{er} février 2017 et voté au 6^{ème} adjoint la même indemnité qu'aux autres adjoints, soit 16.5 % de l'indice brut 1015.

Il propose aux conseillers municipaux, de voter et de ramener le nombre d'adjoints au Maire à cinq (5) au lieu de six (6).

M. Christophe JULLIAN-DESAYES était 4^{ème} adjoint, M. Thierry SOHIER devient le 4^{ème} adjoint et M. Michel BELANTAN le 5^{ème} adjoint.

L'ordre du tableau du conseil municipal est revu en conséquence.

M. Christophe JULLIAN-DESAYES explique qu'il a eu une promotion dans son emploi, que ses horaires et sa charge de travail ne lui ont plus permis d'assurer ses fonctions d'adjoint et que c'est la raison pour laquelle il a dû démissionner.

M. Luc BASSETTE trouve que sa démarche est légitime mais rappelle qu'il y a un an, la majorité a créé le 6^{ème} poste d'adjoint au Maire en indiquant qu'il y avait beaucoup de travail à accomplir. Mme Jacqueline GUICHARD abonde dans son sens.

M. Michel BELANTAN répond qu'effectivement, il y avait beaucoup à faire et que le fait qu'il y ait eu deux adjoints pendant un certain temps l'a aidé à prendre ses fonctions.

Il demande encore son avis à M. Christophe JULLIAN-DESAYES en cas de besoin.

Toutefois, maintenant, en ayant réparti également quelques tâches sur d'autres adjoints et Monsieur le Maire, le travail arrive à être fait normalement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal vote pour ramener le nombre d'adjoints au Maire à 5 au lieu de 6.

8. Demande de subvention départementale dans le cadre des contrats territoriaux – Délibération N° 2018-3-8

Monsieur le Maire explique que suite au refus des élus lors de la conférence territoriale du Département du 23 février 2018 de subventionner l'informatique à l'école élémentaire, les subventions devant concerner uniquement les bâtiments, contrairement à ce qui avait été annoncé, il est proposé de demander une subvention dans le cadre des économies d'énergie et de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Pour les économies d'énergie, il s'agit de remplacer deux portes extérieures ainsi que de deux fenêtres à la mairie (qui ne l'ont pas été dans le cadre de la réhabilitation) avec un volet roulant côté poste. A l'école élémentaire, il convient de changer 3 fenêtres et de les équiper également de 3 volets roulants. Il est prévu également une nouvelle porte à la salle polyvalente à l'étage car celle en place est défectueuse.

La mise en place d'aérothermes et de circuits de radiateurs à la salle polyvalente permettra également des économies d'énergie.

Pour la mise en accessibilité des bâtiments : église, école maternelle, médiathèque, mairie : des bandes podotactiles seront achetées ainsi que des « nez de marche ». 4 mains courantes seront également mises en place à l'école du Foulon.

Le coût prévisionnel des travaux est de 32 394 € HT, le taux de subvention est de 20 %, soit un montant de subvention possible de **6 479 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, sollicite le Département dans le cadre des contrats territoriaux pour obtenir une subvention sur les travaux indiqués ci-dessus.

8. Questions orales :

- **Journée S'HANDIFFERENCE du dimanche 18 mars 2018 :**

Mme Sylvie DRAME fait part à l'assemblée du grand succès de cette journée qui a regroupé 50 bénévoles et 150 personnes et familles pour échanger et se rencontrer, c'était très bien.

- M. le Maire fait part aux élus d'une invitation de la part de la mairie de **Torchefelon** pour le **dimanche 8 avril**, qui organise une marche à laquelle tout le monde est convié. Il est nécessaire de s'inscrire.

- **Dimanche 25 mars** après midi aura lieu le **CARNAVAL** organisé par l'animation et le matin, les employés communaux vendront des diots et des tripes à la salle des fêtes.